

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Le Budget au Sénat. — Le nouveau projet de loi sur les aliénés. — La manifestation sur le repos hebdomadaire. — Le projet de loi sur les réunions publiques.

Le Sénat travaille au budget, mais il le fait avec une sage lenteur. De telle sorte qu'un second douzième provisoire sera nécessaire.

Car la Chambre acceptera difficilement les leçons que son aîné veut lui donner. Sur le chapitre des dépenses, l'écart est peu considérable, mais il est énorme dans la catégorie des recettes. Et il est évident qu'il y a au Luxembourg une majorité nettement hostile à toute réforme sociale importante qui pourrait engager le budget dans une voie nouvelle.

Les députés ont étudié en attendant, un projet de loi sur les aliénés. Depuis longtemps des plaintes s'amassaient contre la loi de 1838 qui donnait trop de facilité aux médecins et aux familles pour la suppression de la liberté individuelle. Les attentats contre cette liberté, sous prétexte de sécurité sociale, s'étaient multipliés. Et surtout un souci toujours plus grand des droits de l'homme avaient conduit l'opinion publique à exiger plus de garanties pour l'entrée et le maintien dans les maisons d'aliénés.

Et ce sont ces précautions que consacre le projet de loi voté par la Chambre. L'une des plus considérables est de l'obligation où l'administration sera de donner de larges permissions aux aliénés qui pourront ainsi retrouver la santé dans le milieu familial.

Entre temps une interpellation a été discutée sur les incidents relatifs à une manifestation portant sur le repos hebdomadaire. Pour maintenir l'ordre, le gouvernement était allé jusqu'à fermer la Bourse du Travail. D'où émoi dans les milieux socialistes. Mais le ministre de l'Intérieur prit grand soin de déclarer qu'il n'y avait dans son acte aucune menace d'hostilité contre la classe ouvrière. Et il donna une théorie de la manifestation qui constitue un progrès considérable sur les anciennes théories gouvernementales. Celles-ci étaient nettement hostiles à toute démonstration des foules; avec M. Clemenceau il y a non pas « droit » de manifestation, mais « tolérance » dans des conditions déterminées.

Le Cabinet est laborieux et ses séances sont loin d'être vides. Déjà le projet de réforme de la justice militaire est sur pied, et sans tarder, la forme sous laquelle l'impôt sur le revenu sera demandé au pays sera arrêtée et précisée dans son projet.

Enfin, l'initiative d'un député ayant demandé l'élargissement au profit de tous, de la loi de 1881 sur les réunions publiques, le gouvernement n'a pas voulu s'opposer à un nouvel effort de libéralisme. Et il vient de s'entendre avec la commission.

Et ainsi par une série d'actions et de réactions réciproques, la liberté civile vient à profiter des libertés accordées aux religions. Et peu à peu, le fanatisme clérical se noiera dans une large liberté de droit commun.

A L'ÉTRANGER

Tremblement de terre à la Jamaïque. — Les élections russes.

A la Jamaïque un tremblement de terre a détruit en partie la ville de Kingstown, capitale à l'île. Des secours ont été organisés aussitôt, surtout de la part des Américains. Et ce zèle a même provoqué un incident entre le gouverneur an-

glais et l'amiral Yankee qui menace d'avoir une répercussion assez importante sur les relations des deux Etats. C'est au fond que les Anglais voient d'un assez mauvais œil l'extension de la prépondérance américaine sur les Antilles.

En Russie la campagne électorale se poursuit avec énergie dans tous les partis. Il faut s'attendre à la formation de blocs entre les différents partis d'opposition. Mais le gouvernement de Stolypine fait une guerre acharnée contre tous ses adversaires : par les fameux « éclaircissements de la loi électorale » il a privé du droit de vote un quart environ des anciens électeurs de la première Douma. Et l'on annonce que partout, pour grossir le nombre de ses adhérents, il n'hésite pas à faire inscrire par les municipalités à sa dévotion des légions de morts.

LE FURETEUR.

Le cas du président Lambert

Jusqu'ici les magistrats, à l'abri de leurs fonctions inamovibles, avaient cru qu'ils pouvaient sans péril, en toute indépendance, critiquer et flétrir les gouvernements, les Parlements et les lois. Malheureusement pour M. Lambert, président du tribunal de Troyes, M. Guyot-Dessaigne n'entend pas ainsi la plaisanterie et l'inamovibilité. Et la Cour de cassation va se prononcer sur ce problème qui ne manque assurément ni d'importance ni d'actualité : « Est-il permis à un juge qui applique la loi de la proclamer d'abord inique et spoliatrice ? »

J'imagine que la réponse serait claire et prompte, si la question se posait sous une forme aussi simple. A chacun son métier et les lois seront bien gardées, dirait en d'autres termes la Cour suprême. Ce qui complique les choses, c'est qu'il y a, dans chaque tribunal de France, non pas un, mais trois juges dont la responsabilité est égale puisque l'autorité est égale. Peu importe si le président du tribunal, usant et abusant de son influence sur ses collègues, les détermine parfois à contresigner une sentence contraire à leurs convictions ! Peu importe qu'ayant ainsi obtenu une majorité de surprise dans le sens de ses vœux ou de ses passions politiques, ledit président introduise dans le texte du jugement qu'il est chargé de rédiger, les « attendus » les plus incongrus, les plus illégaux ! Le mystère de la trinité judiciaire couvre l'initiative du chef et la faiblesse des assesseurs. Les délibérations sont ou doivent être secrètes — secrètes pour les plaideurs, pour le ministère public et pour le ministre de la Justice lui-même.

Dès lors comment s'y prendra-t-on pour impliquer le président Lambert dans une poursuite disciplinaire d'où ses collaborateurs seront exclus ? Va-t-on, d'un geste législatif abattre la cloison étanche qui sépare le justiciable de la justice, inviter les magistrats à délibérer tout haut comme font les législateurs, donner enfin à chacun d'eux le droit d'affirmer en chaque affaire son avis personnel publiquement et contradictoirement ? Ou bien, tout au contraire, le Garde des Sceaux prétendra-t-il que, sur trois juges, un seul est responsable, un seul compte — celui qui préside et décide ? Ce serait avouer que les deux autres sont des comparses, des doubles ou des figurants. Et comme notre budget national est assiégé de toutes parts, assailli par toutes les réclamations et tous les appétits, comme il devient chaque jour de plus en plus impossible à la démocratie de continuer à nourrir toutes les bouches inutiles, cette théorie nous conduirait nécessairement à l'institution immédiate du juge unique, que déjà depuis longtemps réclament tant de bons et clairvoyants républicains.

Ainsi, par une impérieuse logique, la poursuite engagée contre le prési-

dent Lambert met en cause et non en discussion deux principes essentiels de notre organisation judiciaire : le secret des délibérations et la pluralité des juges. L'antagonisme de ces deux principes apparaît, à la faveur de l'incident actuel, trop brutalement pour qu'ils puissent coexister davantage.

Le gouvernement, ayant annoncé la poursuite, ne saurait reculer ni hésiter ; d'ailleurs, les reculades et les hésitations ne sont point dans la manière gouvernementale de M. Clemenceau. On ira donc jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'aux conséquences législatives.

Or, pour dégager de l'anonymat judiciaire la responsabilité professionnelle des magistrats, il faut supprimer soit le secret des délibérations, soit la pluralité des juges, à moins de supprimer tout bonnement l'inamovibilité, comme le proposent quelques ennemis des juges. Mais cette dernière solution n'irait pas sans quelques graves difficultés. Dans le moment où les fonctionnaires de tous ordres obtiennent de l'Etat des droits plus précis et des garanties plus efficaces, il serait inadmissible que les magistrats fussent livrés sans protection ni recours légal à l'arbitraire des rancunes et des soupçons. Tout au plus pourrait-on limiter l'inamovibilité, réduire le droit du magistrat à sa fonction et à son grade ; l'inamovibilité de résidence ressemblerait trop à un privilège.

De ces trois réformes que bien malgré lui sans doute, le président Lambert rappelle à l'attention publique, la plus urgente et la plus utile est, selon moi, l'institution du juge unique. L'idée n'est pas neuve ; elle a été mise à une séculaire épreuve par la justice anglaise, que M. Cruppi, au temps où il était encore magistrat, offrait en exemple à la justice française. Parmi les membres du gouvernement, l'un d'eux, tout au moins, notre ami René Viviani, s'est nettement prononcé en faveur du juge unique. La crise budgétaire qui impose à brève échéance la réalisation d'économies administratives, ajoute un argument décisif à la thèse que nous soutenons. Pourquoi n'économiserait-on pas deux juges sur trois, quelques millions sur les quatre milliards du budget, si, en définitive, il n'y a qu'un magistrat responsable au regard de son chef, de la Cour de cassation, et par conséquent du public ?

Cette conclusion est celle que développait l'autre jour, à la tribune de la Chambre, le président Magnaud. Il ajoutait simplement que le juge unique existe déjà en la personne du juge de paix dont les attributions et la compétence viennent d'être augmentées à la satisfaction de tous.

On souhaite les juges plus enclins à douter de leur propre raison, plus indulgents et plus humains dans l'interprétation des codes. N'est-ce pas le vrai moyen de leur enlever « cette manie de la certitude » dont parlait Renan, que de les isoler dans l'accomplissement de leurs devoirs, de les placer face à face avec les douleurs, les passions et les intérêts dont ils ont à connaître ? L'anonymat répugne à notre individualisme moderne qui veut distribuer à chaque citoyen ses droits et ses responsabilités. La dignité même du magistrat ne peut plus s'accommoder du huis-clos et des décisions collectives.

La réforme judiciaire qui instituera le juge unique est à ce titre une réforme morale, attendue, désirée par tous les magistrats conscients de leurs intérêts. Que si l'incartade du président Lambert a pour effet de hâter l'accomplissement de cette réforme, il y a lieu de remercier et non de punir cet honorable clérical dont le seul tort au demeurant, est d'avoir oublié que le vieux dilemme « se soumettre ou se démettre » s'applique aux juges comme à tous autres fonctionnaires de la loi.

DE MONZIE.

(Petite République).

Chambre des Députés

Séance du 24 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre discute la proposition votée par le Sénat et tendant à modifier l'article 310 du Code civil (divorce).

M. de Castelnaud combat cette modification qui est ainsi conçue :

« Lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement sera, de droit, converti en jugement de divorce sur la demande formée par l'un des époux. Le tribunal déclarera, en conséquence, que le jugement de séparation vaut comme jugement de divorce. La partie contre laquelle le divorce sera ainsi prononcé sera condamnée aux dépens. »

M. Violette, rapporteur, répond qu'il n'est pas vrai de dire que la commission admet le divorce par la volonté d'un seul ; elle se borne à convertir en divorce la séparation de corps prononcée par le tribunal qui n'est pas l'œuvre de la volonté d'un seul.

L'orateur conteste, d'ailleurs, que le mariage puisse constituer un droit de propriété à l'égard d'un conjoint contre l'autre conjoint. La loi ne peut pas sanctionner certaines attitudes inspirées par l'égoïsme, par les rancunes ou les calculs religieux.

Malgré de nouvelles protestations de MM. Monservin et de Castelnaud, la Chambre décide, par 405 voix contre 170, de passer à la discussion des articles.

M. Melier présente un contre-projet qui tend à rendre le mariage encore plus libre.

Le contre-projet de M. Melier, combattu par le rapporteur, est retiré. MM. Lerolle et Lasies, demandent qu'on revienne au moins au texte voté par le Sénat. Leur amendement est repoussé par 378 voix contre 175.

L'ensemble de la proposition, telle que la présente la commission, est adopté par 379 voix contre 150.

La Chambre inscrit en tête de son ordre du jour la discussion sur la proposition relative à la liberté de réunion et s'ajourne à vendredi.

Et la séance est levée.

Séance du 25 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre procède à la nomination de diverses commissions et revient ensuite à la discussion sur la réforme de la magistrature et des fraudes.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 24 janvier 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat discute l'article 13 de la loi des finances qui frappe d'un droit de fabrication de 8 fr. par hectolitre en volume, les vermouths, les vins de liqueurs ou d'imitation et les vins doux naturels.

M. Caillaux prie le Sénat de vouloir bien voter ce droit.

M. Berenger se déclare partisan de la taxe : M. Strauss le combat.

Le Sénat vote sur le premier paragraphe de l'article 13 concernant les catégories de vins frappés, exception faite pour les vins doux.

Séance de l'après-midi

Le résultat du scrutin sur l'article 13 est proclamé : par 132 voix contre 131 le texte de la commission est rejeté.

Le Sénat vote ensuite sur le texte de la Chambre : par 134 voix contre 120 la loi est votée.

L'article 16 relatif à la surtaxe sur les absinthés est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 25 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat a continué la discussion de la loi de finances.

L'article 29 portant à 2 francs le droit actuel d'un franc par 100 kilogrammes de sucre raffiné est adopté.

Puis les derniers articles de la loi de finances sont rapidement enlevés.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Mutinerie d'Étudiants

Les étudiants ruthènes ont refusé récemment, lors de leur immatriculation à l'Université, de prêter serment en langue polonaise.

Le 22, deux cents étudiants ruthènes, auxquels il avait été interdit de de tenir un meeting sur cette question, ont pénétré dans l'aula de l'Université et détruit les meubles, les portraits des recteurs, les bancs et les vitres.

Le secrétaire de l'Université, M. Winiarz, a été blessé grièvement à la tête de coups de bâton.

La Situation des Juifs

On vient de publier un ordre autorisant l'obtention temporaire pour les marchands juifs de patentes pour 1907 sans qu'il leur soit nécessaire de produire des certificats de police pour droit de résidence et de commerce. L'ordre en question restera en vigueur jusqu'à ce que le Sénat ait donné sa décision.

Ville incendiée

La partie centrale de la ville de Colotyck a été détruite par le feu. Les dégâts matériels sont énormes.

INFORMATIONS

La liberté de réunion

La Commission relative à la liberté des réunions a entendu la lecture, aujourd'hui, du rapport de M. Flandin (Yonne) sur le projet de gouvernement tendant à supprimer la déclaration. Elle a approuvé ce rapport à l'unanimité moins une voix, celle de M. Allard, qui s'est abstenu, et a déclaré le reste, n'être pas hostile au principe du projet.

L'Assemblée des Evêques

Au cours de leur réception par le pape, les évêques de Dijon, Orléans et Alger lui ont communiqué les procès-verbaux de la réunion épiscopale. Le pape les a écoutés avec une vive attention, et leur a témoigné une extrême bienveillance. M. Merry del Val a fait à ces prélats un accueil analogue. Le saint-siège va maintenant examiner les propositions votées par l'assemblée.

Projet sur l'obligation scolaire

Jeudi a été déposé à la Chambre, par M. Briand, le projet qui modifie la loi de 1882 sur l'obligation scolaire.

Voici le dispositif du projet de loi :

Article premier. — Lorsqu'un enfant manque momentanément l'école, les parents ou les personnes responsables doivent faire connaître au directeur ou à la directrice les motifs de son absence. Les directeurs et les directrices doivent tenir un registre d'appel qui constate pour chaque classe l'absence des élèves inscrits. A la fin de chaque mois, ils adressent à l'inspecteur primaire un extrait de ce registre avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : Maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchements résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres motifs, exceptionnellement invoqués, seront appréciés en raison des circonstances de fait.

Art. 2. — Lorsqu'un enfant s'est absenté de l'école six fois dans le mois, au moins pendant une demi-journée sans justification légitime, l'inspecteur primaire après avoir pris l'avis du maire sur la situation de la famille et la validité des motifs, envoie la liste des absences au juge de paix en y joignant l'avis du maire et son avis personnel.

Art. 3. — Le juge de paix saisi, s'il estime qu'il y a infraction, adresse aux parents et aux personnes responsables une admonestation sous forme d'avertissement sans frais.

Art. 4. — S'il y a récidive dans les 12 mois qui suivront la première infraction, le juge de paix fera comparaître en audience publique les parents ou les personnes responsables pour s'entendre condamner à une amende de 1 à 5 fr., dont le produit sera versé à la caisse des écoles de la commune du délinquant.

Art. 5. — En cas d'une nouvelle récidive, l'infraction sera considérée comme une contravention et pourra entraîner condamnation aux peines de police conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal ; l'article 463 du même Code est applicable.

Art. 6. — Il est institué un certificat d'études primaires élémentaires. Il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants ayant atteint au moins l'âge de douze ans avant le premier octobre de l'année où ils subissent l'examen. Toutefois des dispenses exceptionnelles qui n'excéderont pas six mois pourront être accordées par le recteur sur l'avis motivé de l'inspecteur d'Académie. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

Art. 7. — Sont abrogés les articles 5, 6, 10, 12, 13, 14, de la loi du 20 mars 1882, et les articles 54, 55, 56, 57, 58, 59, de la loi du 30 octobre 1886, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi.

La question des jeux

A la commission chargée d'élaborer un projet sur le règlement des jeux dans les casinos, MM. Poullan, Th. Reinach et d'Iriart d'Etchepare ont rendu compte de leur démarche au ministère de l'Intérieur. La commission a examiné divers documents qu'il ont été adressés par les municipalités intéressées : elle a discuté le quantum du pourcentage qui a été maintenu par la majorité à 10 0/0.

Sur la proposition de M. Poullan, la commission a décidé d'insérer dans la proposition une mention réservant tous les emplois dans les établissements de jeux aux citoyens français majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques. Le groupe des députés représentant les stations d'hiver et les villes d'eaux se réunira demain ; il se compose de 192 députés.

Au Maroc

Voici les détails sur la poursuite de la mehalla.

La mehalla est partie le matin et, après avoir brûlé plusieurs villages, elle a été arrêtée une première fois par un groupe de Behi-Msouar qu'elle a délogé à coups de canon.

Les Behi-Msouar ont ensuite été cernés par la mehalla qui a fait une quinzaine de prisonniers. Un autre village où se tenait le frère du caïd Zellal a résisté à la mehalla pendant deux heures.

Celle-ci a eu deux tués et quelques blessés. L'ennemi a laissé une dizaine de morts et blessés. Un important butin a été ramassé. Le frère de Zellal, nommé El Ghainil a été blessé et emporté rapidement.

Vers le soir, la mehalla a attaqué la maison de Zehall qui était fortement défendue. Le premier assaut a été infructueux, et la nuit tombant, la mehalla a dû suspendre l'attaque. Elle avait trois nouveaux morts ; les ennemis avaient perdu quinze des leurs. On estime à millier le nombre des montagnards qui se sont joints aux troupes du Maghzen. La Mehalla, revenue à Zinat, fêtera avec le butin et les troupes razzies le jour d'Aïd-el-Kebir.

Raisouli se serait enfui vers le Sud dans les montagnes du Bou-Hachem presque inaccessibles. Il se trouve dans un lieu nommé Tazeroutin, où il avait déjà envoyé des troupes et des armes razzies au passage dans les tribus razzies.

Petites Nouvelles

A la suite de plusieurs secousses de tremblement de terre, le lac Nurgel qui se déverse dans la Mer Noire, a débordé, causant de grands dégâts, notamment à Sébastopol.

Les ateliers et les bureaux de l'imprimerie Albouy et fils, avenue d'Italie à Paris, a été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à plus de 100.000 fr.

On a inauguré un chemin de fer de 180 milles de long dans l'isthme de Tehuantepec, qui relie le golfe du Mexique au Pacifique.

Quatre hardis alpinistes viennent de réussir pour la première fois, l'ascension du Mont-Blanc en hiver.

Le « Journal Officiel » publie le décret affectant l'ancien palais archiépiscopal de Paris, situé rue de Grenelle, à l'installation des services du ministère du travail et de la prévoyance sociale.

CHRONIQUE LOCALE

A propos des inventaires

Nous recevons les deux lettres suivantes de nos amis de Montfaucon au sujet de la façon dont les inventaires ont été faits dans les établissements des congréganistes.

En présence de la gravité des faits qui nous sont signalés, nous croyons de notre devoir de publier intégralement les deux lettres suivantes :

cevoir qui l'assistait dut cependant, sur l'invitation du juge de paix, faire réintégrer dans la maison quelques objets qu'on venait d'enlever.

Singulière théorie d'un singulier agent. — On nous avait dit que l'Etat avait hérité du droit d'épave, que les biens sans maître devenaient sa propriété et que l'administration des domaines avait mission de les recueillir. Tout cela serait-il changé et ces biens appartiendraient-ils à qui veut les prendre ?

Durant toute la période des inventaires, nous nous sommes contentés de mentionner simplement les opérations des agents des domaines ; nous estimions que ces fonctionnaires du gouvernement de la République, ne pouvaient avoir qu'un but, celui de remplir loyalement la mission dont ils étaient chargés.

Mais aujourd'hui, que leur mission est remplie, que les inventaires sont terminés, classés, catalogués, enregistrés, il ne nous appartient pas d'observer la même réserve à l'endroit des opérations.

De plusieurs communes on nous écrit depuis longtemps, pour nous informer que bien des objets culturels ont disparu et restent introuvables.

Sans doute, les agents des domaines ne sauraient, en général, être incriminés, pas plus que les percepteurs qui ont procédé aux inventaires.

Mais il est un fait certain qui fut constaté à son moment, c'est que ces inventaires dans beaucoup de paroisses paraissent bien incomplets. Les lettres que nous recevons ci-dessus en sont un témoignage formel. Nous n'hésitons pas à les livrer au public. Nous en attendons d'autres.

LOUIS BONNET

CRIS DE PUTOIS

Tout le monde connaît la légendaire blague du cambrioleur qui poursuivi par sa victime, s'enfuit à toutes jambes en criant : « au voleur, au voleur, arrêtez-le ! »

L'histoire dit que ce malfaiteur réussit toujours dans son truc, car il est assez heureux pour faire courir avec lui un tas de braves individus au milieu desquels il finit par se faufiler et qu'il lâche au premier tournant de rue.

Et bien, c'est cet effet que nous produit une certaine coterie méchante et haineuse qui dépose ses petits excès dans la feuille du crû.

Ainsi, là, dimanche dernier, en manchette s. v. p., ces gens-là se sont étalés dans ce titre : « Le scandale du Cercle radical ! ! »

Un scandale ? Entendez-vous ces gens-là qui fréquentent chez l'ex-percepteur parler de scandale et de scandaleux ? n'est-ce pas un comble ?

Si, évidemment, mais tout bien considéré c'est le truc du personnage dont nous parlons au début.

Crier au scandale c'est se montrer scandalisé : se montrer scandalisé, c'est se donner des airs de puristes, de conseillers judicieux et intègres ; et si ça prend, — il y a toujours des naïfs qu'impressionne un toupet immodéré — tant mieux.

En l'espèce, nous affirmons que ça n'a pas pris.

Et voici pourquoi. Le fameux scandale contre lequel s'indignent les pudiques et intègres personnages de l'endroit se résoudrait à une décision prise par les membres du Cercle radical et radical-socialiste au sujet de la demande d'admission formée par M. Pierre Besse, jeune avocat au barreau de Cahors.

Cette demande fut purement et simplement rejetée.

Nous déclarons net : ce fut bien fait.

On avouera, en effet, qu'il faut avoir un certain toupet pour s'élever contre une décision qui tout naturellement est dictée par les statuts, la constitution du Cercle.

Le Cercle est radical et radical-socialiste, il est affilié au comité de la rue de Valois ; il a donc un but précis, il est une indication politique très nette.

M. Pierre Besse est-il radical, radical-socialiste ? accepte-t-il l'organisation politique du cercle ?

M. Pierre Besse voulait tout simplement faire partie du Cercle pour avoir l'occasion de temps à autre, de voir quelques amis, faire une petite partie, lire les nombreuses publications que l'on trouve au cercle. Et c'est tout.

Mais M. Pierre Besse en entrant dans ce cercle radical ne dépouillait pas sa jeune personnalité de l'opportunisme traditionnel dont il est revêtu et qu'il étale parfois...

Sans doute, les censeurs austères de la feuille à scandales crieront : « Mais il y en a d'autres dans ce cercle qui sont tout à fait hostiles au parti radical et radical-socialiste. »

Nous répondons : « C'est vrai. Le Cercle radical et radical-socialiste, affilié au Comité de la rue de Valois comprend beaucoup trop de cléricaux, de nationalistes impénitents. »

Et nous ajoutons : « C'est pour cette raison que bon nombre de radicaux et radicaux-socialistes n'en font pas partie. »

Mais parce que, au début de la

réorganisation du Cercle, par déférence, par pure courtoisie, les membres du cercle républicain du café Divan, qui transportèrent le siège du Cercle dans les locaux du théâtre ont accepté de conserver parmi eux les anciens membres du Cercle de l'Union dissous, est-ce une raison pour qu'ils continuent à recevoir les adversaires de ce parti que représente et défend le Cercle radical et radical-socialiste affilié au comité de la rue de Valois ?

La demi-douzaine de bonzes qui glapit rue des Ecoles, espèrent-elle peut-être d'y pénétrer à son tour ?

Alors, nous comprenons son angoisse et son cri d'indignation : c'est qu'elle est fixée sur le sort qui l'attendrait.

Mais nous, qui ne faisons pas partie du Cercle radical et radical-socialiste parce que nous estimons que ce Cercle comprend trop de modérés, de réactionnaires, d'adversaires en un mot, nous approuvons la décision prise envers M. Besse, jeune avocat du barreau de Cahors, anti-radical et anti-radical-socialiste.

C'est un droit dont les membres du Cercle ont usé, c'est un geste tout naturel qu'ils ont fait.

Nous les en félicitons.

LOUIS BONNET.

Palmes Académiques

Sont nommés officiers d'académie : MM. Boussac (Raymond-Jean-Pierre), secrétaire de la mairie de Cahors. Bruel (Etienne), industriel à Souillac. Dubreuil (Paul-Louis-René), juge de paix à Lacapelle-Marival.

Fontès (Louis-Prosper-Antoine-Marie), suppléant du juge de paix à Vaire.

Fourastié (Victor), archiviste départemental à Cahors.

Galtié (Albert), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture de Figac.

Gautié (Jules-Joseph), vérificateur des poids et mesures à Cahors.

Delaure (Gabriel-Camille), chirurgien-dentiste à Figac.

Grangé (Eugène), commis des ponts et chaussées à Cahors.

Lacem (Charles), artiste lyrique à Figac.

Lacombe (Louis), adjoint au maire de Figac.

Lafage (Pierre-Antoine-Alfred), maire de Caillac.

Léonardi (Toussaint-Charles-Albert), greffier en chef du tribunal civil de Figac.

Manairt (Emile), receveur des postes et des télégraphes à Gourdon.

Marrou (Frédéric), conseiller municipal à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Pax (Antoine-Pierre-Célestin), maire de Lebrail.

Rivière (François-Antoine), professeur de musique à Cahors.

Simon (Pierre-Victor-Clément-Claude-Germain), receveur-rédacteur de l'enregistrement et des domaines à Cahors.

Nos félicitations à tous les nouveaux promus.

Comité de juriconsultes

Par arrêté préfectoral, M. Lacaze, le distingué maître du barreau de Cahors, est nommé membre du Comité départemental des juriconsultes en remplacement de M. Sautet.

Nous applaudissons vivement à cette nomination et nous félicitons bien sincèrement, notre ami M. Lacaze,

Compatriote

Notre compatriote M. Cazes Jean-Baptiste, ex-sergent-major au 1^{er} régiment étranger, décoré de la médaille militaire, est nommé expéditionnaire au ministère de l'instruction publique.

Bourse du Travail

Les travailleurs de Cahors adhérents à la Fédération des travailleurs cadurciens et à la Bourse du Travail, sont instamment priés d'assister à la Réunion générale qui aura lieu aujourd'hui samedi, 26 Janvier à 8 h. 1/2 du soir dans la grande salle du siège, rue J. J. Rousseau.

Ordre du jour

M. Degouttes, inspecteur divisionnaire du Travail de la 8^{me} circonscription, résidant à Bordeaux y fera une causerie sur les lois intéressant les travailleurs des deux sexes.

Le Secrétaire-général

Paul ALAUX

O mon Cahors !

Le 3 Février prochain, au Théâtre, sera chantée pour la première fois en public, avec accompagnement de l'Orchestre Symphonique, l'œuvre locale nouvelle « O mon Cahors ! » dont on vante beaucoup le charme poétique et musical.

Nous sommes persuadés que les Cadurciennes et cadurciens, qui iront en grand nombre assister au concert du 3 février, éprouveront le plus vif plaisir à entendre chanter : « O mon Cahors ! ». Paroles de notre compatriote M. Delbouis et Musique de M. Kelsen.

Permissionnaires

Le général commandant le 17^e corps d'armée adresse aux colonels du corps une circulaire recommandant de n'accorder de permissions de 48 heures et de 3 jours que dans des cas exceptionnels aux hommes ayant à faire pour serrendo destination de longs parcours de nuit avec séjour prolongé dans les gares ou de trajet en voiture.

Cette mesure serait prise à la suite de plusieurs décès survenus durant ces permissions.

Théâtre de Cahors

BIRIBI

C'est mercredi 30 courant, qu'aura lieu au théâtre municipal de Cahors la représentation sensationnelle de CHEZ LES ZOAQUES et de BIRIBI ; la presse parisienne a été unanime à louer les auteurs de BIRIBI pour leur pièce et à les féliciter d'avoir fait connaître au public les monstruosités qui se commettent sur la terre Algérienne. Cette œuvre n'est pas écrite contre l'armée, comme le reconnaît M. Emmanuel Arène dans *Le Figaro*.

Nous transcrivons :

Je m'empresse d'ajouter que la tendance de l'œuvre n'est nullement anti-militariste. Elle aspire à introduire une réforme, un progrès dans une partie de notre armée, et désirer la réforme ou le progrès d'une institution, c'est évidemment désirer qu'elle vive. Le but de MM. Darien et Lauras est donc la suppression des bagnes militaires. Après BIRIBI on donnera CHEZ LES ZOAQUES, comédie spirituelle qui déchainera le rire après avoir fait couler les larmes.

La location est ouverte et nous croyons qu'il serait bon de se hâter si l'on veut être bien placé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 26 janvier 1907

Naissance

Gibert Elise-Antoine-Alexandrine, avenue de la Gare, 4.

Publications de Mariages

Vinel Paul-François-Alexandre-Florentin, négociant et Villain Renée Valentine, s. p.

Lamouroux Auguste-Guillaume, négociant et Amorous Marie-Octavie-Augustine, s. p.

Griffoul Baptiste, adjudant au 7^e de ligne et Lavayssièrre Marie-Emilie, s. p.

Mariage

Bouzou, Jean, sous-lieutenant au 5^o de ligne et Murat Jeanne-Engénie, s. p.

Décès

Fournié Jean, jardinier, 60 ans, rue Fontenilles à Cabessut.

Balitrard Jeanne, veuve Magot, s. p., 84 ans, rue du Pont-Neuf, 5.

Sabrié Marguerite-Antoinette, s. p., veuve Lacoste, 90 ans, boulevard Gambetta, 38.

Coince Jean-Marie, restaurateur, 66 ans, rue du Porail-Alban.

Lartigue Marie, couturière, veuve Saintagnès, 72 ans, rue Nationale, 37.

Guignes Césarine, modiste, 26 ans, célibataire, rue de la Liberté, 5.

Caloir Anne, s. p., veuve Bébilens, 80 ans, Hospice.

Roucaillère Marie-Julienne, veuve Albert, s. p., 77 ans, rue Labarre, 4.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 25 janvier, 1 h. 50 s.

La crise ministérielle en Espagne

La crise ministérielle en Espagne continue : les libéraux affirment que M. Maura ne pourra pas constituer un nouveau ministère durable et ils ont demandé au roi de proclamer la constitution d'un nouveau cabinet libéral.

La fin de la semaine, Mme Lestang a remercié M. Vayssières au nom de la commune et au nom de l'école pour l'agréable soirée qu'il leur a procurée et en son nom personnel pour les paroles trop flatteuses qu'il lui avait adressées au début. Mais M. Vayssières lui a répondu que ce n'était que l'expression sincère, non seulement de la pensée, mais aussi celle de son chef, qui est le même pour elle, et qui plusieurs fois lui a exprimé une opinion tout à fait favorable à son égard.

En somme bonne soirée pour tous. Nous tenons à remercier encore une fois M. Vayssières, M. le Maire et Lasgaigne toujours regretté à Cassagnes et qui avait bien voulu donner une marque de sympathie à la commune en accompagnant M. Vayssières : enfin nous remercions tous ceux qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

Paris, 26 janvier, 10 h. m.

Les Evêques français à Rome

Le Pape a prié les évêques français de rester à Rome à sa disposition : les évêques tiennent des réunions quotidiennes.

Les Elections en Allemagne

Dans les élections en Allemagne, les socialistes ont perdu 16 sièges.

A la Jamaïque

Le bruit court que le gouverneur de la Jamaïque aurait démissionné.

L'escadre japonaise en Europe

L'escadre japonaise quittera le Japon pour se rendre à Portsmouth au commencement de février ; elle visitera différents ports de l'Europe continentale.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Saint-Paul-Labouffie

Service postal. — Par décision de M. le ministre des Postes et Télégraphes le service postal de notre commune sera assuré à partir du 1^{er} février prochain par le bureau de facteur-receveur créé à Fontanes.

Ainsi se trouve réalisée une amélioration dont le besoin se faisait sentir depuis plus de 10 ans. Nos correspondances nous arriveront enfin très directement et avec une avance de 24 heures sur l'ancien service.

Par décision de M. le Directeur des postes d'accord avec notre municipalité une recette auxiliaire postale est créée à St-Paul et fonctionnera à partir du 1^{er} mars prochain (paiement et émission des mandats-poste, traites chargements, etc., etc.)

Nous ne saurions trop féliciter et remercier en cette circonstance notre si dévoué maire. C'est à son énergique intervention auprès du gouvernement que nous devons ces innovations qui, avec la recette buraliste fondée l'an dernier, assurent à notre commune des commodités très appréciables.

Planteurs de tabac. — Nous apprenons aussi avec le plus grand plaisir que tous les planteurs de la commune qui avaient demandé une culture ou une augmentation reçoivent satisfaction. Se trouvera-t-il encore des réactionnaires pour crier à la persécution ?

Cassagnes

Conférence. — Dimanche dernier a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, la conférence organisée par les soins de notre sympathique institutrice, dans la salle d'école de filles.

Dès 2 heures M. Vayssières, directeur du cours complémentaire de Puy l'Evêque, présenté aux auditeurs par M. Filhol, maire de Cassagnes, qui avait été donnée la présidence de la réunion, a commencé sa causerie.

Il a d'abord expliqué qu'il avait accepté de grand cœur de se rendre à Cassagnes, sur la proposition de sa collègue, pour plusieurs raisons. Depuis longtemps, dit-il, il connaissait Madame Lestang, qui a débuté dans l'enseignement dans la même commune où il exerçait lui-même les fonctions d'instituteur.

Madame Lestang, quoique bien jeune alors, était déjà, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une maîtresse intelligente, dévouée, et estimée de ses chefs.

M. Vayssières est heureux de se retrouver avec elle après plusieurs années d'éloignement, qui n'ont cependant diminué en rien leurs bonnes relations de collègues francs et sincères.

Cette réunion lui donne aussi le plaisir de se retrouver avec des vieux amis de Cassagnes, car M. Vayssières n'est pas un inconnu parmi nous, et en même temps de faire connaissance avec ceux qu'il n'a pas fréquentés.

Il prévient ensuite ses auditeurs qu'il ne fera pas un discours politique. Ce n'est pas, dit-il, le rôle de l'instituteur, qui, tout en négligeant aucun de ses droits et de ses devoirs de citoyen, doit rester en dehors de toute polémique, ne jamais épouser les querelles de parti et ne pas chercher surtout à être indispensable dans une commune. A ce prix seulement il peut conserver et sa dignité et son autorité. M. Vayssières donnera seulement quelques conseils, qui pourront être appliqués dès le lendemain, sur la taille profitable de la vigne et du prunier. En termes clairs et précis il expose ses vues personnelles et s'appuie aussi sur des principes scientifiques, mais simples et à la portée de tous. Il essaie de persuader aux braves paysans qu'il écoute, qu'il y aurait tout profit pour eux à remplacer la vigne, dont les revenus sont presque nuls dans nos contrées, par des fourrages, des prairies, afin de produire de la viande. Il conseille aussi la production des fruits d'exportation : prunes, noix, truffes, etc... Mais tout cela, fait-il bien remarquer, c'est à titre de simples conseils.

Il répond ensuite très aimablement à quelques questions qu'on lui pose au sujet des vaches laitières et la cause est terminée.

On passe vite à la partie du programme la plus intéressante certainement, surtout pour les dames, venues en grand nombre, et que la taille du prunier avait peut-être médiocrement amusés. Le phonographe fait entendre une trentaine de morceaux divers tous plus jolis les uns que les autres.

A la fin de la séance, Mme Lestang a remercié M. Vayssières au nom de la commune et au nom de l'école pour l'agréable soirée qu'il leur a procurée et en son nom personnel pour les paroles trop flatteuses qu'il lui avait adressées au début. Mais M. Vayssières lui a répondu que ce n'était que l'expression sincère, non seulement de la pensée, mais aussi celle de son chef, qui est le même pour elle, et qui plusieurs fois lui a exprimé une opinion tout à fait favorable à son égard.

En somme bonne soirée pour tous. Nous tenons à remercier encore une fois M. Vayssières, M. le Maire et Lasgaigne toujours regretté à Cassagnes et qui avait bien voulu donner une marque de sympathie à la commune en accompagnant M. Vayssières : enfin nous remercions tous ceux qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

Paris, 26 janvier, 10 h. m.

Les Evêques français à Rome

Le Pape a prié les évêques français de rester à Rome à sa disposition : les évêques tiennent des réunions quotidiennes.

Les Elections en Allemagne

Dans les élections en Allemagne, les socialistes ont perdu 16 sièges.

A la Jamaïque

Le bruit court que le gouverneur de la Jamaïque aurait démissionné.

L'escadre japonaise en Europe

L'escadre japonaise quittera le Japon pour se rendre à Portsmouth au commencement de février ; elle visitera différents ports de l'Europe continentale.

Frayssinet-le-Gélat

Nous demandons, à qui de droit pourquoi le discours de M. Briand, ministre, sur la « Séparation » dont l'affichage a été voté le 24 décembre dernier par la Chambre des députés, n'a pas été affiché ici le dimanche 6 janvier.

Cette publication a dû arriver en bonnes mains, ce même jour, à la distribution habituelle.

A-t-on voulu empêcher les administrés de M. le maire, sénateur rétrograde, de

prendre connaissance des vérités que nul n'a plus le droit d'ignorer ?

Jusqu'à preuve du contraire, nous serons obligés de croire ce que tout le monde a jusqu'ici constaté que le dessein des affaires politiques dans cette commune, consiste à ne rien faire paraître de ce qui pourrait éclairer la religion de nos braves paysans, qui s'en tiennent pour la plupart aux récits purement fantastiques du fameux « Tonche-à-Tont » dont le passage sur ce territoire restera à jamais célèbre dans les annales communales.

Limogne

Comité Républicain Radical. — Les membres du Comité républicain radical de la commune de Limogne, se sont réunis en assemblée générale dimanche 20 janvier à trois heures du soir, sous la présidence de M. Rouffix vice-président. Plusieurs membres empêchés par des raisons particulières se font excuser.

M. Delon secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

M. le vice-président, lit une lettre de M. le docteur Aymard président du Comité, disant que retenu à Cahors par la commission de la Bibliothèque populaire, il ne pourrait arriver à Limogne par le train de dix heures du matin, mais qu'il serait parmi nous le soir à quatre heures. M. le vice-président remercie les membres du Comité de l'honneur qui lui est donné de les présider et les assure de tout son dévouement à la cause que tous ont à cœur de défendre. Ajoute que le bureau a décidé, qu'en présence de la mauvaise année qu'on traverse et des fonds dont dispose le Comité, on ne percevra pas les cotisations pour l'année 1907 et les cartes d'identité seront livrées gratis.

Il propose ensuite d'envoyer à M. Chapron préfet du département du Lot une lettre de bienvenue à l'occasion de sa récente nomination dans notre département et leur en donne lecture.

A. M. Chapron, Préfet du département du Lot, à Cahors.

Monsieur le Préfet, Les membres composant le Comité républicain radical de la commune de Limogne, à l'occasion de votre récente nomination dans notre département, ont l'honneur de vous exprimer leurs meilleurs souhaits de bienvenue et l'expression de leur grand attachement au gouvernement de la République que vous représentez.

Limogne le 20 janvier 1907.

Le Bureau :

Le président, docteur AYMARD ; Les vice-présidents, ROUFFIX GAILLARD ; Le secrétaire, DELON ; Le trésorier, ALBERT.

Cette proposition est acclamée et M. le vice-président est chargé de la faire parvenir le soir même.

M. le vice-président propose aussi un vœu au sujet des réparateurs dans les communes réactionnaires, dont la tenue suit.

« Le Comité considérant que d'après la loi actuelle, les républicains dans les communes réactionnaires, sont à la merci des répartiteurs adversaires, émet le vœu que le 5^e paragraphe de l'article 61 de la loi municipale chargeant le conseil municipal de présenter une liste de répartiteurs au préfet, liste dont ce dernier ne peut s'écarter, soit remplacé par un article attribuant la nomination des répartiteurs, moitié par le conseil municipal, moitié par le Préfet. Il serait désirable que tous les Comités émettent leur avis sur cette question. » Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Monzie à l'occasion de la réunion du Comité : tous les membres présents sont unanimes d'adresser une lettre de remerciements à M. de Monzie.

La séance est suspendue à quatre heures, par l'arrivée de M. le docteur Aymard. A quatre heures et demie la séance est reprise sous la présidence de M. le docteur Aymard, président.

M. le président fait l'historique du Comité, passe en revue la politique du département et de l'arrondissement en particulier et nous tient pendant une bonne demi heure sous le charme de sa chaude parole.

Il nous fait ensuite l'éloge de notre nouveau Préfet, dit qu'il a été reçu par lui et qu'il s'est retiré enthousiasmé de l'homme aimable et à la hauteur de la tâche qu'il vient accomplir dans notre département.

M. Albert, trésorier rend compte de la gestion de 1906. Les dépenses sont approuvées sans observations.

Il se fait tard, quelques membres de la campagne manifestent le désir de se retirer : le renouvellement du bureau est ajourné à la prochaine réunion.

A cinq heures et demie la séance est levée.

XXX

En réponse à une adresse de bienvenue et d'attachement adressée au nouveau Préfet du Lot par le Comité radical de Limogne, le président du Comité a reçu de M. le Préfet du Lot la lettre suivante.

Le Préfet du Lot
A M. le président du Comité radical de Limogne,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité radical de Limogne, pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour les féliciter de leur attachement au gouvernement de la République.

Le Préfet du Lot
CHAPRON

Crégols

Formation du comité. — Dimanche 20 écoulé, les républicains de Crégols se sont réunis, afin de former un comité républicain radical ; nombreux ont été les électeurs qui ont tenu à se faire inscrire.

Après avoir entendu la lecture des

Impertin

statuts et le but du comité, on a procédé au vote pour la formation du bureau et des délégués cantonaux. Ont été élus : Président : M. Garrigues Firmin, conseiller municipal. Vice-présidents : MM. Décremps Alain, conseiller municipal ; Delroux, instituteur en retraite. Trésorier : M. Fraysse Marcel. Secrétaire : M. Pons Casimir. Délégués cantonaux : MM. Garrigues, Fraysse, Pons. Délégués suppléants : MM. Rigouste, Décremps Valentin. Les membres du comité n'ont pas voulu se séparer sans envoyer leurs souhaits de bienvenue à notre nouveau préfet. Le secrétaire a été chargé de cette mission. M. le préfet a transmis à notre président la réponse suivante : L'iréfet du Lot à Monsieur le président du Comité radical de Tréguis. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité radical de Tréguis pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour les féliciter de leur attachement au gouvernement de la République. Le Préfet du Lot, A. CHAPRON. Un Comitérad.

Touzac Foires. — Sur l'initiative du Conseil municipal, nos deux anciennes foires seront de nouveau tenues au chef-lieu de la commune la première le 12 février prochain, la deuxième le 12 septembre. La reprise de ces foires présente de grands avantages pour le développement du commerce de la région ; Touzac, situé dans une plaine très fertile, à un kilomètre à peine de la gare de Soturac-Touzac, fournit abondamment avec les communes environnantes, un bétail de choix et de toute espèce, fort apprécié des commerçants de la région. Rien n'y fera défaut : bœufs de gros trait et bovillons, moutons et porcs ; aussi pouvons nous espérer pour ce 12 février un concours abondant de vendeurs et acheteurs. Messieurs les marchands forains auront gratuitement toute facilité d'installation. L'activité et l'entrain des Touzacois contribueront pour une large part aux succès de cette première foire.

Vire Nous recevons, sous pli recommandé, la réponse suivante à la lettre de M. Savy. La loi nous fait un devoir d'insérer cette réponse, mais il va de soi que nous réservons le droit de répliquer de l'intéressé : Monsieur Savy, Il est facile de relever un défi en m'attribuant gratuitement un langage inventé de toutes pièces. Dans la longue lettre que vous me consacrez dans le Journal du Lot et que vous avez, en outre, envoyée à la Défense, vous dites en effet : « Le mardi 1^{er} janvier vous avez qualifié d'ignoble loque rouge le drapeau mortuaire de la Libre-Pensée et avez reconnu le fait devant M. le Maire. » Il n'est pas vrai que j'aie reconnu devant M. le Maire avoir qualifié d'ignoble la loque rouge de la Libre-Pensée ; et il n'est pas vrai que je l'aie ainsi qualifiée. Voici mes propres paroles, avec le contexte indispensable pour en indiquer le sens et la portée. Le 1^{er} janvier, souhaitant la bonne année à mes paroissiens, et leur parlant des assauts soutenus en ce moment par l'Eglise, je m'exprimai en ces termes : « Dans cette lutte engagée entre l'Eglise et la libre-pensée, je n'ai pas peur pour l'Eglise, mais j'ai peur pour ses enfants. J'ai peur qu'il y en ait parmi vous qui n'aient pas assez de courage, assez de désintéressement, assez de discipline, assez d'esprit de foi pour résister aux difficultés que nous avons à vaincre. J'ai peur pour les fidèles, en voyant augmenter chaque jour d'une façon effrayante le nombre des paroisses qui n'ont plus de pasteur. Car le prêtre, il vous le faut. Vous ne pouvez pas vous en passer. Il le faut à vos enfants pour qu'ils apprennent de bonne heure à craindre Dieu, et surtout à l'aimer. Il le faut à vos vieillards, à vos malades, à vos moribonds, afin que cette vie ne s'achève pas sans espérance ; il le faut à la conscience troublée du pécheur pour le réconcilier avec Dieu ; il le faut à l'âme désespérée qui a besoin d'un confident discret pour épancher sa douleur. Il le faut à vous tous qui croyez à quelque chose, à vous qui avez un idéal qui dépasse les bornes étroites de cette existence. Le prêtre, il le faut pour bénir le cercueil de vos morts, pour les accompagner jusqu'à leur dernière demeure avec les prières de l'Eglise ; il le faut pour saluer par des chants liturgiques l'aurore de l'éternité qui commence. Car il ne suffit pas de déployer une loque rouge et d'exalter en des termes haineux les bienfaits de la libre-pensée pour calmer toutes les inquiétudes d'une séparation douloureuse. Et toujours sur le bord d'une tombe se dressera ce redoutable mystère, cet « Inconnu » que la raison humaine, quoi qu'on dise, sera toujours impuissante à expliquer, le mystère de l'« Au-delà ».

Croyez bien, Monsieur Savy, puisque vous prétendez me faire la leçon, que si un libre penseur, parlant à des libres-penseurs, avait dit : « Il ne suffit pas de déployer une loque noire et d'exalter en des termes haineux les bienfaits de l'Eglise catholique pour calmer, etc. », je n'aurais jamais songé à voir dans ces paroles une injure à l'adresse de ma pauvre mère. Il n'est pas vrai non plus que j'aie dit : « On m'a rapporté les bribes d'un discours, etc. », contre lequel je dois protester de toutes mes forces. »

Il n'est pas vrai que j'aie dit : « Chaque parole de ce discours est une profanation de nos tombes et un outrage aux croyances de nos chers morts. » Vous avez reconnu que c'était mon droit, et même mon devoir de prêtre de protester contre ce discours. Cet aveu est précieux à retenir. Je tiens à votre disposition le texte précis de ma protestation du 6 janvier pour le jour où vous voudrez la faire insérer dans le Journal du Lot. Je maintiens, malgré vos dires, que c'est bien dans votre lettre à M. le maire et non pas ailleurs, que j'ai trouvé le terme de *délation* qui est synonyme de *mouchardise*. J'ignore si on vient « dans l'ombre sous vos fenêtres écouter ce qui se dit ou se passe chez vous. » — Ceci est une affaire de vérité ou de mensonge qui vous regarde exclusivement. — Mais je ne vois pas bien quel secret de nature à compromettre la sécurité nationale pourrait être saisi chez vous, par ceux « qui pratiquent l'espionnage pour le compte de l'empereur d'Allemagne. » Je n'ai pas eu « l'intention de vous attirer dans un bourbier d'injures » où je me suis bien gardé de tomber. Je me tiens à des hauteurs où vous ne pourriez jamais atteindre. J'ai voulu me défendre au grand jour d'une accusation très grave que vous aviez portée contre moi. Je vous estime assez homme d'honneur pour croire qu'à ma place vous en auriez fait autant. Le public dites vous, n'était pas appelé à connaître ces faits. Je n'aime pas les coups portés dans l'ombre, et j'aime bien avoir le public pour juge de mes paroles et de mes actes. Vous mettez un point final. J'en prends acte. Tant de bruit eut été évité, M. Savy, si au lieu de recourir si vite et sans raison à l'autorité municipale, avec menace de recourir à l'autorité préfectorale, vous étiez venu plus simplement me demander des explications, quand sur de faux rapports, vous avez cru, bien à tort, que vous étiez offensé ! Bien à vous. L. DELBREIL, curé de Vire.

Arrondissement de Figeac Bretenoux Conférence publique. — Une conférence publique et contradictoire a été faite par le citoyen Hyès Pradelle, sous la présidence de MM. de Masfran président, Goudeau et Labrette assesseurs. Le citoyen Pradelle, bien connu de la grande famille républicaine a donné mardi soir salle du café Soulioué une conférence très goûtée des républicains de Bretenoux. Dans un langage clair, précis il a préconisé l'union de tous les républicains pour le triomphe de la politique du bloc si fertile en bons résultats. Après la séance, le bureau a fait voter à l'unanimité l'ordre du jour suivant : Les citoyens de Bretenoux s'uniront toujours comme un seul homme pour la triomphe de la République démocratique et sociale, ils ont l'honneur d'envoyer avec leurs hommages leurs plus chaudes félicitations au président de la République, au ministre Clemenceau, au vieux lutteur le sénateur Cocula, à leurs jeunes et distingués députés de Figeac et de Gourdon et sont heureux de pouvoir envoyer leurs souhaits de bienvenue à leur excellent préfet M. Chapron.

Paybrun Au comité radical-socialiste. — Les membres du comité radical-socialiste étaient convoqués le dimanche 20 janvier à l'effet de renouveler la Commission. Le président sortant, après avoir rendu compte des actes de l'ancien bureau montra la situation de plus en plus prospère du Comité qui jouit de la considération à laquelle il a droit. L'impulsion donnée par M. Chapron le nouveau Préfet a produit le meilleur effet dans le camp républicain en général et au comité en particulier. Après l'adhésion à l'unanimité d'un nouveau membre M. Albert Mazet élève ingénieur on procéda à l'élection des membres du bureau. L'ancienne commission fut élue à la presque unanimité des voix. M. Bécays le nouveau et sympathique député de l'arrondissement fut ensuite élu par acclamations président d'honneur avec M. le sénateur Cocula désigné précédemment. A l'issue de la réunion l'adresse suivante destinée à M. le Préfet fut votée à l'unanimité des membres présents : « Le comité radical-socialiste de Paybrun réuni en assemblée générale adresse à M. le Préfet du Lot ses souhaits de bienvenue et ses félicitations pour ses actes franchement républicains et l'assurance de son attachement inébranlable à l'idée républicaine et aux principes de solidarité sociale. » Pour le comité : Le Secrétaire, L. S.

On nous écrit : Nos écoles. — Nous lisons dans les journaux locaux, au sujet de la réunion de la Commission départementale : « Une demande de réparation à l'école des garçons de Paybrun a été rejetée faute du concours de la commune. » D'autre part les élèves de l'école des filles ainsi que ceux de l'école enfantine ne peuvent sortir dans la cour agrémentée d'une forte couche de boue sans y laisser leurs sabots. M. le maire avait pourtant promis de la faire sabler ; a-t-il oublié la promesse et faut-il encore la lui rappeler ? Nul n'ignore pourtant son enthousiasme délirant pour les écoles laïques ; ne se souvient-on pas que lors d'une petite fête scolaire laïque dont il avait accepté la présidence, il assurait, avec de grands tremolos dans la voix, accompagnés de ces grands gestes solennels dont il a seul le secret, les

écoles communales de son dévouement à toute épreuve. Ce dévouement ne pouvait-il le montrer bien mieux par des actes que par ses phrases ronflantes mais creuses ? Si la commune se fut un tant soit peu imposée la Commission départementale eut donné le reste, tandis que nous serions, nous pauvres contribuables, obligés de tout faire à nos frais par l'incurie de notre illustre ; serions-nous donc toujours obligés de conclure par le même « pago poison ». Un groupe de pères de famille.

Cajarc On nous écrit : « M. Florent Mirabel est nommé délégué à la commission cantonale d'assistance aux vieillards, etc. » (Les journaux).

A l'encontre de certains républicains, nous n'adresserons pas nos félicitations à M. Florent Mirabel pour sa récente nomination de délégué à la commission cantonale d'assistance aux vieillards etc. Bien plus, nous regrettons que les bureaux de bienfaisance et d'assistance, ou pour mieux dire, les municipalités républicaines du canton aient porté leur choix sur M. Mirabel. La faute remonte plus haut, elle incombe tout entière à M. Larnaudie, conseiller général, car c'est lui et lui seul qui a désigné M. Florent Mirabel aux suffrages des municipalités républicaines. Nous avons lu des proclamations, nous avons entendu des discours où notre conseiller général faisait appel à l'Union des républicains et nous avions applaudi à ses écrits et à ses paroles. Au risque d'être traité d'empêcheurs de danser en rond, nous ne pouvons taire aujourd'hui notre indignation. Comment avez-vous pu, M. le Conseiller général d'écarter un pareil choix aux républicains du canton de Cajarc ? Vous connaissez, aussi bien... mieux que nous, M. Florent Mirabel ? Vous savez qu'aux dernières élections municipales, comme aux précédentes d'ailleurs, M. Mirabel était candidat sur la liste REACTIONNAIRE aux côtés de MM. Bor et Vernet, et vous voudriez le faire sacrer aujourd'hui « républicain radical » ? C'est un défi au parti républicain tout entier. Il est insuffisant qu'un citoyen — réactionnaire de tout temps — soit VOTRE partisan pour que vous vous arrogiez le droit de le « sacrer » républicain ! ! ! Avant le parti Larnaudie, il y a à Cajarc, M. le conseiller général, le parti républicain, c'est à lui que vous devez des comptes et c'est lui qui vous les réclamera. A chacun ses fautes ! Un groupe de radicaux.

Aynac Carmagnolard à son ami Léon Cadiergues Nonobstant mes nombreuses occupations j'y fais trêve et lis avec intérêt la discussion que vous entretenez avec le citoyen Laurec, comte de Toulouse. Ce gentilhomme, dont le langage dépasse parfois les règles de la courtoisie, semble vouloir faire dévier le sujet en une sorte de pugilat sur un terrain où il cherche à vous attirer pour avoir avec vous le dernier mot et se dire à Aynac, le vainqueur de la démocratie. Le pauvre... Croit-il que les titres nobiliaires préservent du pufisme ? Bon courage ! Rappelez-vous que toute la démocratie est avec vous, elle vous contemple, prête à vous faire renfort. Ne perdez pas de vue qu'il n'y a pas de plus aveugles ni de plus sourds que ceux qui ferment leurs yeux, bouchent leurs oreilles ; ces gens qui ne voient, n'entendent que ce qui leur plaît. M. Laurec pense-t-il nous faire croire que lui seul possède le monopole de la vérité, de l'équité !!! Oh que nenni !... Nous, les manants, les roturiers, les internationalistes, les carmaguolards, sommes trop bien payés pour savoir combien en vaut l'aune de semblables prétentions. Quelles que soient l'authenticité, la véracité des faits, ses allégations ne tendent à rien moins qu'à induire et à maintenir l'opinion des illettrés et des ambitieux qui lui font cortège dans l'erreur la plus stupide en leur faisant prendre des vessies pour des lanternes. Comme vous, j'aurais hésité à me faire une idée peu avantageuse sur son compte parce que je le croyais un homme capable de discuter courtoisement, sinon en convaincant, du moins en citoyen bien élevé. Aujourd'hui je suis complètement désillusionné sur son compte. Le sang qui coule, voyez-vous, dans ses veines, comme du reste le milieu où il vit, lui font un devoir de se montrer d'un absolutisme intransigeant. A lire sa prose ou plutôt celle des X Y Z tutti quanti, on serait porté à croire qu'il se persuade que l'absurde n'est pas du domaine des aristos. Quelle bourde !!! mes amis. Néanmoins, Laurec qui ne se croit pas sot, tant s'en faut, voudrait-il me dire s'il connaît le Secolo, l'Observateur Romano ; ceux-là au moins ne sont pas des biocardés selon sa conception. S'il les connaissait, il verrait bien, se convaincrerait surtout que le pape est un agent de l'étranger ; que le clergé français par la passivité qu'il doit au pape, même en ce qui ne concerne pas le spirituel, est aussi un agent de l'étranger. Sait-il qu'une partie des papiers saisis par le Juge d'Instruction à la nomenclature de Paris prouve qu'elle était un repaire de conjurés, un centre de conspirations politiques, par là même, une source de difficultés pour le gouvernement de la République ? Les incessantes communications avec les évêques n'étaient pas toutes de nature religieuse, surtout en ces derniers temps, mais d'ordre essentiellement politique ; dirait-il que ce sont là des faits de pure invention maçonnique ?... Ignore-t-il que toutes les ambassades de Paris, sauf une qui donna un refus plus tardif que les autres, déclinaient unanimement l'honorable mission que leur offrait le repré-

sentant du pape de prendre sous leur protection les archives et autres affaires ne relevant que du pontife romain ? Sait-il que l'ambassade italienne ne fut pas pressentie et pour cause ? Sait-il qu'une ambassade, plus romaine que le pape, a servi de convoyeur pour faire passer la frontière à des documents très compromettants à l'encontre du gouvernement français etc., etc., etc. S'il a quelques loisirs, lui qui paraît voir où il a sa tête, ce dont il m'est permis de douter, qu'il aille consulter le dossier qui est entre les mains du Juge d'Instruction au sujet de la conduite incorrecte qui motiva l'expulsion du représentant du pape à Paris. Je laisse de côté pour aujourd'hui pas mal de faits qui seront de nature à faire ouvrir les yeux aux plus sceptiques. Quand il aura fait l'examen de son ignorance et après cela, s'il persiste, le public saura où est la mauvaise foi. CARMAGNOLARD.

St-Céré Un manque de verre. — Le jour de la foire de St-Céré, il nous a été donné de voir un curieux phénomène. Dans une salle de café, à côté de nous, un homme, un paysan, humait tranquillement son moka, lorsque quelqu'un chuchota : « Voilà le manque de verre. » Quelques curieux s'approchèrent de l'homme et le prièrent d'exécuter ce tour de force peu ordinaire. Il se fit apporter un morceau du tesson d'une bouteille, l'introduisit entre ses puissantes molaires et lentement, comme il l'aurait fait d'une pierre de sucre, il se mit à le broyer ; puis quand labouche en fut pleine, d'un coup il l'avalait. — Voilà, dit-il, c'est fait ! Et il paraissait fort satisfait. Et nous qui avions frémi en entendant ce broiement étrange, presque sinistre. Nous demeurions rêveurs stupéfaits devant cet homme. — Nous mystifiait-il ?

Arrondissement de Gourdon Saint-Clair Bureau de Bienfaisance Lecteurs assidus de votre journal, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la communication suivante : Lorsque M. Brunet s'est présenté à nos suffrages, il nous avait promis de hâter la création du Bureau de bienfaisance que nous attendons depuis quinze ans. Nous reconnaissons volontiers les efforts qu'il a faits pour doter notre commune d'une institution aussi utile ; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'on n'ait pas encore complètement abouti. On nous avait pourtant dit que le procès engagé par la commune contre les héritiers de M. Baptiste Glandin avait été gagné par elle, et que le Bureau de bienfaisance allait être créé sans retard. Que fait Monsieur le maire ? Dernièrement un indigent adressait à la Mairie une demande qui n'a pu être accueillie faute de fonds. La misère est grande cette année dans nos campagnes, et il y a des pauvres à Saint-Clair qui attendent qu'on veuille bien leur distribuer des secours qu'un généreux donateur avait eu la pensée de leur assurer. Un groupe d'électeurs.

Saint-Germain Foires. — Favorisée par un temps assez beau pour la saison, la foire de Saint-Germain a été fort belle. Les divers forails de la localité étaient amplement approvisionnés. Cours pratiqués ; Bœufs de boucherie de 40 à 42 fr. les 50 kilogs. Attelages de 600 à 900 fr. la paire nombreuses transactions avec tendance à la hausse. Veaux de 0,90 à 1 fr. le kilog. Bovillons de 250 à 350 la paire. Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas de 31 à 45 fr. pièce. Antenauses de 20 à 28 fr. pièce. Moutons de boucherie de 0,70 à 0,75 le kilo transactions assez nombreuses. Pores gras, de 60 à 65 fr. les 50 kilogs ; porcelets, de 20 à 25 francs pièce ; faible quantité et presque tous vendus. Gibier en petite quantité et cher, valant : Lièvres de 5 à 6 fr. la pièce ; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 50 pièce ; bécassés, 3 fr. ; grives, 0 fr. 50 pièce ; capons, de 2 fr. à 2,25 pièce. Volaille, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le demi-kilo. Truffe, en petite quantité et valant de 10 à 12 fr. le demi-kilo. (Bœufs, 1 fr. 20 la douzaine. Les marchands étagistes et débitants divers paraissent satisfaits du bon résultat de la foire. Vayrac

Société de Secours Mutuels. — La plupart des membres participants se demandent et avec raison pourquoi, le Bureau et le Conseil d'administration ne leur soumettent plus les comptes de la Société. Il nous semble cependant que tout sociétaire a le droit incontestable de contrôler les recettes et les dépenses, c'est-à-dire de veiller à l'emploi de ses propres deniers — Autrefois à la première réunion de janvier tous les comptes de l'année écoulée étaient exposés à l'assemblée générale ; mais depuis longtemps l'n'en est plus ainsi. On semble s'être détaché de cette bonne habitude. Eh bien ! il faudra la reprendre. Pour rentrer dans cette bonne voie nous prions tout d'abord M. le Président, de convoquer l'Assemblée au plutôt pour lui faire connaître la situation financière de la société et les recettes et les dépenses de l'année 1906. Nous le prions également de faire afficher dans la salle des séances un état faisant connaître le nombre des membres honoraires et participants, la date et le nombre des entrées et sorties ; les frais pharmaceutiques, médicaux, funéraires, les indemnités en argent etc ; un état qui en un mot permette à chaque sociétaire de se livrer à un contrôle sérieux. A bon entendeur salut.

Chemins de fer d'Orléans FÊTES DU CARNAVAL 1907 Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février. Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février. La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-

SUPERBES !

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — « L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fébrile ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion. En fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ». Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



ses de l'année 1906. Nous le prions également de faire afficher dans la salle des séances un état faisant connaître le nombre des membres honoraires et participants, la date et le nombre des entrées et sorties ; les frais pharmaceutiques, médicaux, funéraires, les indemnités en argent etc ; un état qui en un mot permette à chaque sociétaire de se livrer à un contrôle sérieux. A bon entendeur salut.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Palmas

M. Laville (Félix-Alexandre) receveur contrôleur à la compagnie des chemins de fer d'Orléans, a Fumel est nommé officier de l'Instruction publique.

Succès scolaire

Nous sommes heureux de mentionner le succès remporté au surnuméraire des Postes et Télégraphes par notre jeune compatriote J. J. Massol, élève du cours complémentaire de Fumel. En lui adressant de vives félicitations pour son succès, nous croyons devoir en reporter une grande part à son sympathique et dévoué maître, M. Favière, le directeur de l'école publique de Fumel.

Les ébarbeurs

Quand elle eut bavardé, la lime usée se tut. Pour céder la parole au mandrin de rebut : — Dans tous les vieux chassés, j'ai connu la Et j'ai vu comme toi agaçante Comère [misère Souffrir le vieux rigard, issu de mauvais fer Se rouiller comme toi sans en être plus fier. La gâche ne vit pas dans les pierres royennes Depuis que vieux outils dédaignés par les hommes, Nous gisons là, faibles, incarcables d'efforts, Comme, si par ma foi, nous ressemblions-des-morts. — Veux-tu, que comme toi, je continue encore Et parle du passé qui à tous nous honore ? Tu saisis je parle comme si tu n'y étais pas, tu ne le facheras pas ma vieille ! L'ébarbeur a pour moi des soins particuliers. Je gisse dans ses doigts, je me perds volontiers Dans un tas de raccords, ou bien dans la poussière Où pour me rechercher il se met en colère. [sière Mais comme il a bon cœur, et qu'il est généreux Je reviens humblement timide et honteux, Pour ouvrir les quinquets qu'un mouleur inhabile, N'a su faire ouvrir sur un raccord fragile — Chez l'ébarbeur, dis-tu ? C'est toi qui l'as écrit, Un bon poignet d'acier peut remplacer l'esprit ? Pour limer de travers, faut-il une cervelle Audacieuse à se dire je suis universelle. Tu bagnes le rigard, tu argues ses proesses, Sans parler de l'état et de tes maladresses !... Soirée bavardée va ?... Les mains qui te maintient te laissent presque Et chez les ébarbeurs tu auras pauvre veuve [neuve Pour te faire épouser par des braves vigoureux Qui une fois usés t'envoient dans ces lieux ! — Pourquoi tant de fierté vieux rebut de l'usine, Tu es tout comme moi, un vieux rebut qu'on chine, Laisse les ébarbeurs ; s'ils n'ont pas des trésors Ils ont un peu d'esprit sans frime, ni décors !... Vieux Mandrin.

EMPRUNT de 10 MILLIONS de FRANCS

destiné à la construction du Chemin de Fer Portugais du Val de Vouga.

Emission Publique de 20.000 Obligations de 500 fr. 4 % net de la Compagnie Française pour la construction et l'exploitation de Chemins de fer d'Étranger. Société ANONYME FRANÇAISE au CAPITAL de 2.000.000 de FRANCS Jouissance d'une GARANTIE D'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE PORTUGAL

Intérêt annuel : 20 francs, payable par semestre les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet, net de tout impôt français et étranger actuellement existant. Remboursement au pair en 70 ans par tirages au sort. La Compagnie jouit d'une garantie kilométrique de 20 Gouvernement Portugais pendant 99 ans, quelle que soit spécialement un paiement des intérêts et à l'amortissement des obligations émises pour la construction du Chemin de Fer du Val de Vouga.

Prix d'émission : 462 fr. 50

Par obligation de 500 francs, jouissance du 1^{er} Janvier 1907. Payable (à son échéance) : 500 francs. (à la répartition) : 462 fr. 50.

On souscrit le 29 Janvier

à Paris, au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 43, rue de Valenciennes, et dans ses bureaux de quartier à Marseille, au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 43, rue de Valenciennes, et dans ses bureaux de quartier à Lisbonne, chez MM. FONSECAS, SANTOS Y VIANNA, 121, rua dos Capellães.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. L'admission à la cote officielle des Agents de Change à Paris sera demandée.

Bulletin Financier

Paris, le 25 janvier

Les offres sont toujours plus nombreuses que les demandes en Rente française, il s'en suit un nouveau fléchissement de notre 3/0/0 qui finit à 94,60 contre 94,75 hier. La physionomie générale du marché ne s'est pas sensiblement modifiée ; seul le groupe espagnol se montre assez lourd, influencé par la crise ministérielle qui vient d'éclater en Espagne. Les fonds russes s'inscrivent : le 3/0/0 1891 à 63,60 ; le 1896 à 62,55 et le Consolidé à 77,70. L'Extérieure espagnole fléchit à 94,75 ; le Portugais fait 70,25 et le Turc, 90,87. Parmi les Etablissements de Crédits, le Comptoir d'escompte est à 713 ; la Banque de Paris à 1556 ; le Crédit Foncier à 670 ; le Crédit Lyonnais à 1281 et la Société Générale à 660. Les chemins français sont sans affaires : le Lyon reste à 1315, le Midi à 1100, le Nord à 1740 et l'Orléans à 1355. Rappelons que l'émission de l'emprunt de dix millions destiné à la construction du chemin de fer portugais du Val de Vouga aura lieu le 29 janvier, au Crédit Foncier et agricole d'Algérie, à Paris et à Marseille, en même temps qu'à Lisbonne. Le Bec Auer est ferme à 840 francs. Les actions de Mello Brazilian Rubber Cy ont été introduites sur le marché le 23 janvier avec un succès complet. Les demandes considérables qui se sont produites n'ont pas permis de coter le cours de 45 et ont enlevé l'action à 50 puis à 55 francs.

Chemins de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1907, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 9 au Mardi-gras 12 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mercredi des Cendres 13 Février. Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 13 Février. La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1732^e livraison (26 janvier 1907).
 La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — La lune d'après les récentes théories, par Miss Chief. — L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. — Muguet d'hiver, par Mme Barbé.
 Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
 Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Exigez de votre Libraire et Marchand de Journaux,
"SELECTA"
 LE PLUS BEAU JOURNAL DU MONDE

Sommaire du n° 8
 Pourquoi M. Rostand a-t-il dénaturel'histoire ?

Quelques documents sur son héros qu'il a injustement nommé Cyrano, de Bergerac et fait cadet de Gascogne.

Les rois tirent leur galotte, par Malglade. Abd-El-Aziz et le Maroc par X...

Littérature :
 Résurrection, par Paul Bourget. Une conquête de la science, par J. H. Rosny.

Ballade du rôdeur de Paris, par Jean Richepin.
 Un rétrograde, par François de Nion.

A travers le rêve :
 Adieu d'automne, Par P. C.

Par la Volonté et par la Grâce, roman inédit de Pierre Valdagne, (32 pages encartées dans le numéro).

Revue de la Quinzaine :
 M. Ribot à l'Académie française. La mort du Schah de Perse. La mort de Ferdinand Brunetière. La catastrophe de Dundee.

Magasins :
 4 pages : Les faits saillants du monde entier.

Musique :
 Première Gavotte, par Hedwige de Cardoso Bensabat.

La vie : Nos Interviews.
 Mlle de Gauban du Mont, par René d'Anjou.

Chronique des Élégances, par Mme Camille Duguet, avec dessins inédits de Fournery, Soulié, Driant, etc.

Pièces et Toilettes.
 La Mode pratique.

Les Sports :
 Automobile : 16 pages encartées : Cours d'Automobile et de traction sur routes.

Cyclisme :
 Les Championnats du Vélo-drome d'Hiver.

La Course des Six Jours de New-York.

Athlétisme :
 Matchs de Football-Rugby. Cross-Country.

Hippisme.

Impressions musicales :
 Mme Butterfly, par Gaston Lemaire. Les Théâtres ;
 La Savelli chez Réjane, par Xaintrailles. Les livres, par St-Mégrin.
 Echos.
 La Maison.
 Mots pour rire.
 Récréations et Concours.
 L'Insomnie : Causerie médicale du Docteur Monin.

Le Numéro : 1 fr. 50
 SELECTA est le seul journal qui donne, avec sa collection complète
UN BON DE 50 FRANCS

de marchandises, au choix, à tout nouvel abonné d'un an.
 Paris, 36 fr. ; Départements, 38 fr. ; Etranger, 48 fr. 31, Avenue de l'Opéra, Paris.

LE BON JOURNAL
 Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 27 Janvier 1907.

Jean Aicard ; Benjamin. — Pontevrez : L'enjeu du bonheur. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Paul Féval : Chasse aux traitres. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1757, du 26 Janvier 1907.

Nouveau cheval de pointage, par J. Héron. — Les moyens de transport dans l'Alaska, par Ch. Rabot. — Les arcaïques d'arbres et les trognons, par A. Staryal. — Élevage de l'autruche dans les possessions françaises d'Afrique, par Gustave Regelsperger. — Le Radium en Amérique du Sud, par Georges Courty. — Perte de vitesse des projectiles en traversant une couche liquide. — Le Pleyela, par Lucien Fournier. — Les tunnels sous rivière à New-York, par Pierre de Mériel. — Académies des sciences ; séance du 21 janvier 1907, par Ch. de Villedeuil. Une exploitation de pétrole en mer, par D. B. — Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE
 Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :
 MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

M.-A. FALLIÈRES
 MARCHAND-TAILLEUR
 75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
 Travail soigné
 Grand choix de draperies françaises et anglaises
 POUR COMPLETS
 Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
 Alpagas. — Coutils

ROSIERS
 de tout premier choix en variétés d'élite garanties de reprise facile et de floraison authentique dès la 1^{re} année. Vous offrons franco de tous frais gare ou bureau de poste contre mandat ou remboursement :
 20 variétés (nains) d'élite extra. 8 fr.
 50 variétés (nains) d'élite extra. 16 fr.
 100 variétés (nains) d'élite extra. 30 fr.
 Envoi gratis et franco du catalogue général contenant beaucoup d'autres articles intéressant les amateurs de fleurs.
GEMEN & BOURG Grand-Duché de Luxembourg
 La maison Gemen et Bourg est la plus importante du monde pour la culture et l'exportation des Rosiers et Orangers à fleurs. Hors concours : Paris, Milan, Pétersbourg, St-Louis, Bruxelles.

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
 Travail parfait et entièrement garanti

Etudes de M^e RODES, Notaire à Peyrilles (Lot)
 ET DE
 M^e LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)
 Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

Vente d'Immeubles

Adjudication fixée au Dimanche vingt-quatre Février mil neuf cent sept, à deux heures du soir, en l'étude de M^e RODES, Notaire à Peyrilles (Lot).

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac le trente juin mil neuf cent cinq enregistré et expédié.

A la requête de M^e J. LOUBET avoué près le Tribunal civil de Figeac y demeurant Boulevard Labernade, agissant en qualité de liquidateur des biens de la congrégation des sœurs connue sous le nom de « Sœurs de St-Joseph dite de l'Union de Ste-Colombe », congrégation religieuse dont la maison mère est à Ste-Colombe, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac (Lot), fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du tribunal civil de Figeac en date du vingt-un juillet mil neuf cent quatre enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'appel d'Agen en date du premier août mil neuf cent quatre enregistré, le dit M^e LOUBET avoué constitué et occupant pour lui-même qualités.

Il sera procédé le dimanche vingt-quatre février mil neuf cent sept à deux heures du soir en l'étude et par devant M^e RODES, notaire à Peyrilles, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la dite Congrégation.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Un immeuble en nature de maison à usage de maison d'école,

cour, hangar, préau, jardin, situé dans le bourg de la commune de Montamel figurant au plan cadastral de la dite commune sous les N^{os} 1282 et 1298 section A.

La maison comprend un rez-de-chaussée à usage de salle d'école. La porte de l'école est à l'aspect du nord, une croisée au même aspect éclaire l'école, une autre croisée au couchant.

Au midi se trouve une croisée et une porte éclairant l'école et la faisant communiquer avec le jardin.

Le premier étage comprend, trois chambres et est éclairé par trois ouvertures au nord et deux au midi.

Au devant de la maison d'école se trouve une cour, un hangar servant de préau : on accède au premier étage de la maison par un escalier en pierre avec petite terrasse au bout.

L'ensemble des bâtiments, cour, jardin et maison confronte dans leur ensemble d'un côté avec propriété de la femme Danet actuellement au Mexique, d'autre côté avec Delmas Louts ; d'autre côté avec chemin public et place publique.

Le mobilier, appartenant à la dite congrégation, qui se trouve dans la maison ci-dessus désignée sera vendu avec les immeubles aux clauses et conditions du cahier des charges dont il va être parlé.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Montamel, canton de Saint-Germain du Bel-Air, arrondissement de Gourdon (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se

poursuivent et se comportent par manière de corps.

La vente des dits immeubles aura lieu aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e RODES, notaire à Peyrilles pour parvenir à la dite vente, lequel a été déposé en son étude suivant acte de dépôt en date du vingt-trois janvier mil neuf cent sept, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. Outre les charges, clauses et conditions du cahier des charges, les immeubles dont s'agit seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. **500 f.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac le vingt-quatre janvier mil neuf cent sept.

J. LOUBET,
 Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e RODES notaire à Peyrilles (Lot) ou à M^e LOUBET, avoué liquidateur, demeurant à Figeac, boulevard Labernade.

MOTS DE LA FIN

Entre bohèmes :
 — On ne voit plus X... Que] devient-il ?
 — Je l'ai rencontré, hier ; il est dans un triste état ?
 — Il est malade ?
 — Pas du tout, il est croque-mort.

MEDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900
NEURALGIES
 Migraine, Neurasthénie et toutes Maladies nerveuses. Guérison certaine par les **PILULES OROCRONIER** ANTINEURALGIQUES et D'ORONIER. Prix 3 fr. La Boîte en verre. 2^e porte. Dépôt : Schmidt, n° 75, rue La Boétie, Paris et toutes Pharmacies, France et Étranger.

MEDAILLE D'OR à l'Exposition Intern. de Paris 1900
ASTHME CATARRHE OPPRESSION
 GUÉRIS par les **TUBES LEVASSEUR** 60 ans de succès. — BOITE : 3 fr. franco. Membre de l'Acad. de Médecine. PH^e ROBIQUET, 23, rue de la Monnaie, PARIS dans toutes les Pharmacies, France et Étranger.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :
 De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogenais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

Certifié véritable par le gérant soussigné,
 Cahors, le 1907.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
 Le Maire,